

SEANCE DU 14 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le jeudi quatorze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain DRICOURT, Maire, après avoir été légalement convoqué (convocation du 07 avril 2016).

Présents : DRICOURT Alain, SALLEZ Michel, PRUDHOMME Damien, ROBLIQUE Catherine, LAMZOUZI Mariam, PERRIN Arnaud, PAULET Marie, COMMÈRE Philippe, WEINMAN Annie, PELTIER Christian, DEBRINSKI Fanny, CARON Jacques.

Absent excusé : POLICE Sandrine (qui a donné pouvoir à Monsieur Alain DRICOURT)

Absents : ANDRÉ Sabine, CAILLIOT Jean-Claude

Secrétaire de séance : PAULET Marie

AVANT L'OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'au vu des retards de transmission des dotations, il n'a pas été possible de transmettre des éléments budgétaires aux membres de la commission des finances et au Conseil Municipal.

Madame LAMZOUZI Mariam informe le Conseil Municipal d'une lettre en recommandée avec accusé réception envoyée à la Mairie à l'attention de Monsieur le Maire concernant la transmission de documents préparatoire pour l'élaboration du Budget Primitif.

Elle trouve anormal qu'aucun support papier n'ai été joint à la convocation pour la commission des finances et celle du Conseil Municipal.

Elle estime que l'organisation du travail est à revoir.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé et signé par les membres présents à cette réunion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Marie PAULET comme secrétaire de séance.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Michel SALLEZ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur Alain DRICOURT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° A l'unanimité, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
708 625.92 €	730 586.23 €	113 026.52 €	122 209.26 €
Excédent : 21 960.31 + Excédent 2014 : 423 086.55		Excédent : 9 182.74 + Déficit 2014 : 37 967.74 RAR 2015 : - 89 501.20	
RESULTAT DE CLOTURE : 445 046.86		RESULTAT DE CLOTURE : - 28 785.00	

2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le 14 avril 2016 le compte administratif de l'année 2015, qui présente un excédent de fonctionnement de 445 046.86 €

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement de 28 785.00 €,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31/12/2015 de :
89 501.20 €,

Décide, à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget 2016, le résultat de clôture précédemment indiqué comme suit :

- **Affectation solde d'exécution de la section d'investissement reporté, compte 001 :
- 28 785.00 €**
- **Affectation de l'excédent à la section d'investissement, compte 1068 : 118 286.20**
- **Affectation à l'excédent reporté, compte 002 pour : 326 760.66 €**

TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, VOTE DES 4 TAXES

Considérant les taux votés en 2015, Monsieur le Maire propose d'augmenter le taux des bases de 0,5 points,

Considérant les taux de références communaux 2015 recalculés par l'administration fiscale notifiés dans l'état 1259

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour (DRICOURT Alain, SALLEZ Michel, ROBLIQUE Catherine, POLICE Sandrine, PERRIN Arnaud, PAULET Marie, WEINMAN Annie, PELTIER Christian, DEBRINSKI Fanny)

2 voix contre (LAMZOUZI Mariam qui juge que les investissements de la commune ne justifient pas l'augmentation des taxes, CARON Jacques qui estime que l'excédent reporté ne nécessite pas cette augmentation)

2 abstentions (PRUDHOMME Damien, COMMÈRE Philippe),

décide de modifier les taux d'imposition par rapport à ceux de 2015 à savoir :

- | | |
|-----------------------------------|-------------------------------|
| - Taxe d'habitation : 17.25 % | - Taxe foncier bâti : 16.83 % |
| - Taxe foncier non bâti : 35.91 % | - CFE : 17.73% |

Autorise, Monsieur le Maire, à signer toutes pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

BUDGET PRIMITIF 2016

Après que la commission des finances se soit réunie le 07 avril 2016, le Conseil Municipal, délibérant sur le budget primitif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Alain DRICOURT, Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour, (DRICOURT Alain, SALLEZ Michel, PRUDHOMME Damien, ROBLIQUE Catherine, POLICE Sandrine, PERRIN Arnaud, PAULET Marie, COMMÈRE Philippe, WEINMAN Annie, PELTIER Christian, DEBRINSKI Fanny),
2 abstentions (LAMZOU DI Mariam, CARON Jacques)
décide, de voter le Budget 2016 comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1 016 351.66	1 016 351.66	412 532.86	412 532.86

EMPRUNT POUR ACQUISITION BIEN IMMOBILIER

Monsieur le Maire rappelle l'avis favorable de principe pour l'acquisition immobilière de la propriété de Madame ANTOINE, 47 rue Pasteur en du date 25 février 2016, après en avoir délibéré, décide, d'acquérir le bien immobilier pour un montant de 125 000 euros par 11 voix pour (DRICOURT Alain, SALLEZ Michel, PRUDHOMME Damien, ROBLIQUE Catherine, POLICE Sandrine, PERRIN Arnaud, PAULET Marie, WEINMAN Annie, PELTIER Christian, DEBRINSKI Fanny, CARON Jacques),

1 voix contre (LAMZOU DI Mariam)

1 abstention (COMMÈRE Philippe)

Considérant qu'il convient de réaliser un emprunt en vue de financer l'opération d'acquisition immobilière

Le Conseil Municipal par 11 voix pour (DRICOURT Alain, SALLEZ Michel, PRUDHOMME Damien, ROBLIQUE Catherine, POLICE Sandrine, PERRIN Arnaud, PAULET Marie, COMMÈRE Philippe, WEINMAN Annie, DEBRINSKI Fanny, CARON Jacques),

1 voix contre (LAMZOU DI Mariam qui pense que l'acquisition de celle-ci est bien pour une famille et non pour une commune. Elle demande également une réunion publique avec les parents d'élèves et les administrés pour avoir leur opinion quant à l'achat de cette propriété, également recueillir leur avis sur l'avenir du village sans construction d'un groupe scolaire) et 1 abstention (PELTIER Christian), décide de souscrire un emprunt de 70 000,00 euros et autorise Monsieur le Maire à prospecter auprès des différents organismes bancaires, ainsi que signer toutes les pièces administratives relatives à cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

- Question écrite de Monsieur Philippe COMMÈRE

J'aimerais connaître la position du Conseil Municipal sur l'acquisition du bien immobilier de la rue Gérard de Seroux qui était une réflexion de Monsieur le Maire pour créer une dizaine de place de parking. Je pose cette question car suite à une information de Monsieur le Maire, le taux d'intérêts pour un emprunt est de 1,28%.

Le pavillon pouvant être loué à un particulier, cette réalisation permettrait de respecter nos promesses concernant le besoin de parking.

Monsieur le Maire lui indique que cette acquisition est beaucoup trop onéreuse pour le budget de la commune, ce qui engendrait une dépense d'environ 250 000,00 euros.

- Monsieur le Maire indique que des travaux de renforcement du réseau électrique sont nécessaires pour la construction des bâtiments de Monsieur et Madame Bernard FONTAINE.
- Monsieur le Maire fait part que le syndicat d'assainissement va programmer en 2017 des travaux de réfection de réseaux, sur Béthisy-Saint-Martin, rues Charles Neudorff, Gérard de Seroux, avenue Blondeau Mary, impasse F.L. Monsieur le Maire précise qu'il sera peut- être opportun de voir pour enfouir les réseaux.
- Monsieur le Maire fait part que les travaux de la station d'épuration prendront fin en 2017.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 21 heures 45

Affichage du compte-rendu le 21 avril 2016

Le Maire,
Alain DRICOURT

Alain DRICOURT, Maire :

Michel SALLEZ, 1^{er} Adjoint :

Damien PRUDHOMME, 2^{ème} Adjoint :

Catherine ROBLIQUE, 3^{ème} Adjoint :

Mariam LAMZOUDI , Conseillère :

Arnaud PERRIN, Conseiller :

Marie PAULET, Conseillère :

Philippe COMMÈRE, Conseiller :

Annie WEINMANN, Conseillère :

Christian PELTIER, Conseiller :

Fanny DEBRINSKI, Conseillère (qui a donné pouvoir à Monsieur Alain DRICOURT) :

Jacques CARON, Conseiller :

Sabine ANDRÉ, Conseillère :